



CONTRAT DE PRÉT

Entre les soussignés :

La Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges, Établissement Public de Coopération Intercommunale, Communauté de Communes, dont le siège est 4 rue de la République à SAINT-GAUDENS (31800), constituée en application des articles L511-1 à L5214-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, Représentée par sa Présidente, **Madame Magali GASTO OUSTRIC**, agissant en vertu de la délibération numéro 2025-76 du Bureau Communautaire du 24 avril 2025.

Ci-après désignée « le Prêteur », d'une part,

ET

L'Emprunteur le CIAS Cœur et Coteaux du Comminges, situé au 4 rue de la République à SAINT-GAUDENS (31800), Représentée par sa Présidente, **Madame Magali GASTO OUSTRIC**,

Ci-après désignée par d'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Montant du Prêt

Le Prêteur accorde à l'Emprunteur un prêt d'un montant de 140 000 € (cent-quarante-mille euros). Ce prêt est sans intérêts.

Article 2 : Durée du Prêt

La durée du prêt est fixée à 7 ans, commençant à partir de la date de signature du présent contrat.

Article 3 : Remboursement

L'Emprunteur s'engage à rembourser l'échéancier suivant :

15/12/2026 : 20 000 €

15/12/2027 : 20 000 €

15/12/2028 : 20 000 €

15/12/2029 : 20 000 €

15/12/2030 : 20 000 €

15/12/2031 : 20 000 €

15/12/2032 : 20 000 €

Envoyé en préfecture le 08/12/2025

Reçu en préfecture le 08/12/2025

Publié le

Berger
Levraud

ID : 031-200074151-20251127-D202557-DE

Toute modification du présent contrat devra être faite par écrit et signée par les deux parties.

Fait à St-Gaudens, le

En foi de quoi, les parties ont signé le présent contrat en deux exemplaires.

Le Prêteur,
La Présidente,
Magali GASTO OUSTRIC

L'Emprunteur,
La Présidente,
Magali GASTO OUSTRIC